



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 octobre 2018 à 19h15 à la mairie (13 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir et 2 absentes sans pouvoir) avec pour secrétaire de séance : M. Fabrice LOUVRIERE.

Le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et 1 avis défavorable le compte-rendu du 11 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** et **CONFIRME** à 15 voix pour, son accord quant à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication d'une section rue Saint Jean, ainsi que son financement, soit à la charge de la commune, estimé, à 4 300 €. **AUTORISE** le SYDESL à réaliser l'étude définitive.

- **ACCORDE** à 13 voix pour et 2 abstentions, l'admission en non-valeur de la somme de SIX MILLE SOIXANTE SEPT EUROS ET QUARANTE SIX CENTIMES (6 067,46€) non recouvrée au titre du paiement des loyers dus par Mme BAER LEBLANC Nathalie. **DIT** que cette somme sera imputée au compte 6541 du budget 2018.

- **FIXE** à 15 voix pour, la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux Télécom au titre de l'exercice 2018 à 3 244,95 €.

- **DONNE SON ACCORD** à 15 voix pour, pour louer l'appartement communal situé "rue Saint Jean" exclusivement aux professionnels du milieu médical et paramédical. **FIXE** à 15 voix pour, à 480 € mensuel le montant du loyer.

- **DÉCIDE** de demander au CREDIT AGRICOLE, l'attribution d'un prêt de 200 000 €, destiné à financer les travaux d'assainissement aux conditions suivantes : durée 20 ans, taux fixe 1,49 %, échéance trimestrielle (2 895,59 euros), frais de dossier de 300 €, avec déblocage des fonds sous huitaine. **PREND** l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances. **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées; et s'engage à soumettre au visa de Monsieur le Préfet la présente délibération.

- **ACCEPTÉ** l'avenant de DB ENTREPRISE de St-Albain d'un montant de 485,55 € H.T. soit 582,66 € T.T.C. concernant les travaux de mise en conformité de la coupure extérieure de la chaufferie de la salle des fêtes. **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant et tout autre document s'y rapportant.

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet soit 35h/35h à compter du 01 novembre 2018. **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

- **PREND NOTE** à 13 voix pour et 2 voix contre, de l'accord de la SCI La Mazurie concernant le rachat du bâtiment d'un montant de 115 000 €. **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant. **FIXE** à 8€/m² le montant du loyer.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Remerciement décès : M. Lucien VOLAGE.
- ♦ Etablissement du calendrier des fêtes de 2019.
- ♦ Motion de soutien aux exploitants agricoles victimes de la sécheresse (AMSL). La commune appuie cette motion de soutien.
- ♦ Compte-rendu sur le prix et la qualité de l'eau potable (SIERL).
- ♦ Ecole du chat.
- ♦ Courrier de l'INSEE sur le comptage du recensement 2018.
- ♦ Demande de subvention AFM Téléthon pour 2019.
- ♦ Départ du local professionnel de M. Sébastien GROSBOIS au 04/04/2019.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 12 octobre 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

